

Courriers inter-Antilles de juin 1862 à juin 1881

Jean-Christophe JACQUOT

EXPOSÉ DE CANDIDATURE DU 5 DECEMBRE 2015

Après la signature d'une convention en avril 1861, entre l'État et la Compagnie Générale Transatlantique, il était prévu la mise en place d'une ligne des Antilles.

Suite à l'envoi de troupes françaises au Mexique en janvier 1862, la ligne maritime vers le Mexique, prévue au départ pour être une ligne annexe de Fort-de-France à Tampico, devint une ligne principale de Saint-Nazaire à la Vera Cruz.

Des agents de postes embarqués se trouvaient sur chaque paquebot afin d'assurer le service postal sur la ligne du Mexique et des agents des Postes de France à terre étaient situés aux deux escales de cette ligne, à la Vera Cruz et à Santiago de Cuba.

C'est avec l'organisation du service mensuel entre Saint-Nazaire et la Vera Cruz que l'on notifia les conditions d'affranchissement des correspondances envoyées des escales de la nouvelle ligne du Mexique.

L'administration des Postes nous donne les différents tarifs dans sa circulaire numéro 245, dans le bulletin mensuel des Postes supplémentaire n° 79 en mars 1862.

Ces correspondances vont bénéficier d'un tarif spécifique, appelé aussi par les collectionneurs tarif inter-Antilles.

L'affranchissement est obligatoire (« devront payer d'avance le port de voie de mer ») et n'est valable que du port d'embarquement au port de débarquement (port français de voie de mer), d'où la présence du tampon PP (port partiellement payé) sur ces correspondances.



1ère date connue de ce tarif : deuxième échelon de poids, 2 x 60 c.

Tarif local à 40 c par échelon :



La lettre part de Porto-Cabello (janvier 1878) pour Caracas, arrive à la Guayra, payée jusqu'au port de débarquement de la Guayra puis la correspondance est taxée 1 real (tarif vénézuélien) pour le trajet du port de la Guayra à Caracas.

Tarif à 80 c par échelon :

En avril 1877 de nouveaux tarifs sont applicables aux agences postales à terre, ainsi que dans les différentes escales.



La lettre part de Port au Prince (octobre 1879) pour Saint Thomas (colonie danoise), l'affranchissement français est valable jusqu'au port de débarquement.